

Démarche : DREETS-GE - Commission régionale d'équivalence pour l'accès aux concours de la fonction publique hospitalière

Organisme : Unité Certification des Professions Paramédicales et Sociales

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Le dispositif mis en place par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes permet aux candidats d'obtenir une décision d'équivalence au titre du diplôme ou de l'expérience professionnelle pour se présenter à certains concours de la fonction publique.

saisine de la commission régionale d'équivalence de diplômes pour accès aux concours de la Fonction Publique Hospitalière

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ animateurs.
- ☐ Assistants socio-éducatifs, emploi d'éducateur spécialisé.
- ☐ Cadres de santé.
- ☐ Cadres socio-éducatifs.
- ☐ Conseillers en économie sociale et familiale.
- ☐ Dessinateurs.
- ☐ Educateurs de jeunes enfants.
- ☐ Educateurs techniques spécialisés.
- ☐ Ingénieurs hospitaliers.
- ☐ Ingénieurs hospitaliers en chef de classe normale.
- ☐ Maîtres ouvriers.
- ☐ Moniteurs-éducateurs.
- ☐ Ouvriers professionnels qualifiés.
- ☐ Techniciens supérieurs hospitaliers.
- ☐ Agents chefs.
- ☐

Précisez

Intitulé complet du concours auquel vous souhaitez accéder

A préciser impérativement en minuscules (ex : concours externe sur titre d'ouvrier professionnel qualifié spécialité "entretien nettoyage").

Renseignements concernant votre demande d'équivalence

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Ville de naissance

Pays

Adresse personnelle

Ville

Tél. personnel

Tél. professionnel

Courriel

Votre situation actuelle

Etablissement employeur :

Statut :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐

☐ Contractuel (de la fonction publique)

☐ Salarié (droit privé)

☐ Autre situation

Corps

Catégorie

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A

☐ B

☐ C

Précisez

Diplômes, titres, certifications obtenues

Diplômes, titres, certifications obtenues

Cliquez sur "ajouter un élément" pour chaque diplôme supplémentaire.

Diplômes, titres, certifications obtenues

Cliquez sur "ajouter un élément" pour chaque diplôme supplémentaire.

Diplômes, titres, certifications obtenues

Cliquez sur "ajouter un élément" pour chaque diplôme supplémentaire.

Expérience professionnelle

Expérience

Cliquez sur "ajouter un élément" pour chaque expérience supplémentaire.

Expérience

Cliquez sur "ajouter un élément" pour chaque expérience supplémentaire.

Expérience

Cliquez sur "ajouter un élément" pour chaque expérience supplémentaire.

Pièces à fournir

Pièces du dossier

Cette liste n'est pas exhaustive et la commission peut demander à tout moment toute

DREETS-GE - Commission régionale d'équivalence pour l'accès aux concours de la fonction publique
autre pièce ou information

qu'elle jugera utile au regard du dossier fourni. Si vous rencontrez des difficultés à réunir l'ensemble de ces pièces, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

Copie de la pièce d'identité recto/verso.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Curriculum vitae à jour, partant de l'emploi le plus récent vers le plus ancien. (indiquez sur votre CV tous les diplômes obtenus)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Copie(s) de diplôme(s)

Pour les candidats titulaires de diplômes étrangers et/ou justifiants d'une expérience professionnelle réalisée à l'étranger : les diplômes, titres et attestations doivent avoir été délivrés par une autorité compétente. Les documents, y compris ceux concernant l'expérience professionnelle, doivent être présentés, le cas échéant, dans une traduction en français établie par un traducteur assermenté.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Avis du concours visé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Attestations de stage et de formation (le cas échéant)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Copie des contrats de travail, des arrêtés ou certificats de travail

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Tout autre document justificatif d'une activité

Pour les activités non salariées, fournir une attestation produite par les organismes habilités et des justificatifs de la durée de cette inscription (déclaration fiscale, URSSAF, registre du commerce et des sociétés, registre des métiers, ou tout autre document pouvant attester de votre activité). A défaut des documents mentionnés ci-dessus, le candidat peut produire : tout document établi par un organisme habilité attestant de la réalité de l'exercice effectif d'une activité salariée ou non salariée dans la profession pendant la période considérée. Pour les activités bénévoles, faire établir par le président d'association ou assimilé, une attestation ou un justificatif d'emploi en tant que bénévole précisant la durée et la nature des activités.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Une ou des fiche(s) de poste(s) attestée(s) et signée(s) par votre employeur, pour les expériences dont vous sollicitez la reconnaissance. Ces documents doivent indiquer clairement la nature des missions confiées et leur durée ainsi que la description des activités

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Tout document attesté et signé par votre employeur détaillant les activités à valoriser dans le cadre de votre demande de reconnaissance (descriptif d'une journée de travail, note, rapport, étude, travaux effectués...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Un descriptif attesté et signée par votre employeur, détaillant l'emploi tenu, le domaine d'activité, le positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, le niveau de qualification nécessaire ainsi que les principales fonctions attachées à cet emploi.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche métier du poste visé issue du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Tout autre document que vous jugez nécessaire de transmettre à la commission

J'autorise le secrétariat de la commission à:

utiliser mon adresse courriel pour communiquer avec moi ou solliciter toute information concernant la présente demande.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

transmettre éventuellement aux organisateurs du concours des informations sur les étapes de l'instruction de ma demande et sur la décision prise par la commission.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

J'atteste être informé(e) que :

la décision de la commission doit être transmise à l'organisateur du concours

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

la commission est déconnectée des dates des concours et que de ce fait, il m'appartient de déposer ma demande d'équivalence en amont de la période d'inscription au concours et au moins un mois avant la date de la commission régionale d'équivalence

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

la commission se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations ;

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

en cas de décision favorable de la commission, cette décision vaudra également pour toutes mes demandes ultérieures d'inscription au même concours que celui pour lequel elle a été rendue ou à un concours pour lequel la même condition de qualification est requise, sous réserve que ne soit intervenue une modification législative ou réglementaire de nature à remettre en cause l'équivalence accordée

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

aucun élément de mon dossier ne me sera restitué et je dois en conserver une copie avant envoi

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

toute fausse déclaration de ma part entraînera l'application des articles 441-6 et 441-7 du code pénal

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Attestation des informations

J'atteste que toutes les informations données dans le présent document et pièces qui l'accompagnent sont exactes. Je reconnais être informé(e) du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient automatiquement le rejet du dossier. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non